

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

SUR L'URGENCE DE REDRESSER LE FINANCEMENT DES ÉCOLES D'AVOCATS

Adoptée par l'assemblée générale du 17 novembre 2017

* *

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale le 17 novembre 2017,

CONNAISSANCE PRISE du projet de loi de finances 2018, dans lequel la contribution de l'État au financement de la formation des élèves avocats est budgétisée à hauteur de 1,1 million d'euros, soit une réduction de 45 % par rapport à l'année 2017, pour laquelle la contribution prévue était de 2 millions d'euros,

PREND ACTE de l'engagement du ministère de la Justice d'amender ce projet de loi de finances en vue de ne pas réduire le montant de sa contribution en le maintenant à hauteur du financement de l'année précédente, soit 1 665 173 euros après application des réserves budgétaires ;

RELÈVE qu'alors que l'État s'était engagé, lors de la création des CRFPA, à contribuer à hauteur de 50 % de leur financement, sa part représente en réalité moins de 10 % de ce financement et ne cesse de diminuer, alors que les besoins de financement des écoles d'avocats n'ont cessé d'augmenter ;

RAPPELLE qu'est prélevée sur la contribution de l'État une enveloppe destinée aux aides sur critères sociaux attribuées aux élèves avocats en difficulté financière, lesquels ne relèvent plus du statut d'étudiant ;

DÉPLORE que la quasi-totalité de ses propositions de redressement du financement des écoles d'avocats, adoptées le 3 février 2017, ne soit toujours pas suivie d'effet ;

SOULIGNE qu'à défaut de réaction urgente des pouvoirs publics, la qualité et le maillage territorial de la formation des élèves avocats, mais aussi leur possibilité de bénéficier d'aides financières sur critères sociaux, seront clairement en danger.

INVITE en conséquence les pouvoirs publics à consacrer sans délai ces propositions tendant à améliorer le financement des écoles d'avocats

* *

Fait à Paris, le 17 novembre 2017